

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 755
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 551 228 \$ POUR LE
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC ET D'AUTRES TRAVAUX
CONNEXES DANS LES SECTEURS DUQUETTE, PRÉDÉAL-TRUDEAU ET MARIE-ANNE**

- ATTENDU que le prolongement du réseau d'égout et le remplacement du réseau d'aqueduc dans les secteurs Duquette, Prédéal-Trudeau et Marie-Anne sont nécessaires pour régler la problématique de remplacement de fosses septiques en fin de vie et assurer la protection de l'environnement ;
- ATTENDU que ces travaux sont prévus au plan triennal des immobilisations en vigueur ;
- ATTENDU qu'il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt pour effectuer ces travaux ;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment ;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 — Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 — Description des travaux

Le conseil est autorisé à prolonger le réseau d'égout et d'aqueduc et à faire d'autres travaux connexes (remplacement de conduites, reprofilage de fossés, ajout d'équipements mécaniques, etc.) dans les secteurs Duquette, Prédéal-Trudeau et Marie Anne selon le devis préparé par Stéphanie Fey, directrice des travaux publics, le 7 mars 2022, et selon l'estimé de coûts préparé par la firme Équipe Laurence, le 4 mars 2022 et le budget laboratoire préparé par la même firme le 8 février 2022, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Sophie Charpentier, directrice générale, en date du 8 mars 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes A1, A2, A3 et B.

Les rues sur lesquelles les travaux seront exécutés sont :

- rue Boutin;
- rue Hermine-Thibeault;
- rue Lauzon;
- rue Duquette;
- montée Prédéal-Trudeau;
- rue Beaulne-Jutras,
- rue Rolland;
- rue Marie-Anne;
- rue Wilfrid;
- montée Trudeau;
- rue de l'Église;
- route 117.

Article 3 — Autorisation de dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 6 551 228 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 4 — Terme de l'emprunt

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 6 551 228 \$ sur une période de 40 ans.

Article 5 — Bassin de taxation 1 – Prolongement du réseau d'égout et remplacement et prolongement du réseau d'aqueduc – Secteurs Prédéal-Trudeau et Marie-Anne

Pour pourvoir à 100% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 81,2 % de l'emprunt décrété par le présent règlement, soit pour l'installation d'un nouveau réseau d'égout sanitaire gravitaire et le remplacement de l'aqueduc existant sur la rue Wilfrid, la rue Marie-Anne, la Montée Prédéal-Trudeau, la rue Beaulne-Jutras, la rue Duquette, la rue Boutin et un tronçon de la route 117 entre la montée Trudeau et la rue Wilfrid, l'installation d'un nouveau réseau sanitaire gravitaire et d'un nouvel aqueduc sur la montée Trudeau, la rue Rolland, la rue Lauzon et la rue Hermine-Thibault, l'implantation d'un poste de pompage, la réfection de la sous-fondation et la mise à niveau du drainage pluvial des rues, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout et d'aqueduc, lesquels sont identifiés en jaune sur le plan joint à l'Annexe C et daté du 4 mars 2022, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 — Bassin de taxation 2 – Réseau d'égout– Secteurs Prédéal-Trudeau, Marie-Anne, Route 117 et Val-David-en-haut

Pour pourvoir 100% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 9,23 % de l'emprunt décrété par le présent règlement, soit pour le remplacement de l'égout sanitaire de la rue de l'Église par une conduite de plus grand diamètre entre l'intersection de la rue Duquette

et l'intersection du chemin de la Rivière (cette portion de travaux inclut le remplacement d'une section de conduite suspendue au pont enjambant la Rivière-du-Nord), il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout, lesquels sont identifiés en jaune sur le plan joint à l'annexe D et daté du 4 mars 2022, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 — Bassin de taxation 3 – Pavage des rues – Ensemble des immeubles

Pour pourvoir à 100% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 9,57 % de l'emprunt décrété par le présent règlement, soit pour le pavage des rues et le concassage d'environ 8 000 t.m de pavage, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble les immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 8 — Excédent

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 9 — Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 10 — Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2022.

Description du projet et estimation des coûts

Projet :

- Le projet de prolongement du réseau d'égout et remplacement du réseau d'aqueduc sur une dizaine de rues (rue Boutin, rue Hermine-Thibault, rue Lauzon, rue Duquette, montée Prédéal-Trudeau, rue Beaulne-Jutras, rue Rolland, rue Marie-Anne, rue Wilfrid, montée Trudeau et une portion de la 117) est porteur pour la Municipalité. Le secteur compte 115 lots dont la majorité est bâtie. Par contre, 57 % des lots sont non-conformes au niveau de la dimension pour permettre le remplacement des fosses septiques, qui sont pour plusieurs en fin de vie. Le projet de prolongement du réseau sanitaire a pour objectif de fournir aux résidences le service d'égout pour régler la problématique de remplacement des fosses, assurer la protection de l'environnement (qualité d'eau dans la rivière du Nord à proximité) et préserver l'approvisionnement en eau potable (protection d'un puits municipal).
- Les travaux consistent à :
 - Implanter une conduite d'égout sur 2,2 km ;
 - Remplacer l'aqueduc et le prolonger sur les rues Lauzon et Hermine-Thibault ;
 - Excaver et reprofiler des fossés pour permettre le drainage des eaux pluviales ;
 - Ajouter une station de pompage avec une conduite de refoulement ;
 - Effectuer la réfection de l'infrastructure des chaussées sur toutes les rues ;
 - Mettre à niveau une portion du réseau existant sur la rue de l'Église (entre la rue Duquette et le chemin de la Rivière) pour recevoir le débit supplémentaire d'eau usée.

Estimation des coûts :

- Honoraires professionnels : 119 370 + taxes
- Honoraires des employés municipaux affectés au projet : 15 600 \$
- Surveillance : 73 800 \$ + taxes
- Contrôle qualité pendant les travaux (voir annexe A2) : 102 500 \$ + taxes
- Servitude par arpenteur-géomètre : 1 350 \$ + taxes
- Travaux (voir annexe A2) : 5 053 445
 - 10 rues et route 117 = 4 060 895 \$ + taxes
 - Rue de l'Église = 461 550 \$ + taxes
 - Pavage et concassage = 531 000 \$ + taxes (8.2 : 435 000 \$ et 14.1 : 96 000 \$)

TOTAL : 5 366 065 \$

Val-David, le 7 mars 2022



Stéphanie Fey
Directrice des travaux publics

RÈGLEMENT NUMÉRO 755 — ANNEXE « A2 »

Estimation des coûts des travaux préparée par la firme Équipe Laurence en date du 4 mars 2022 (4 pages).

DATE : Le 4 mars 2022
 PROJET : Prolongement des réseaux d'égout sanitaire
 et d'aqueduc pour 10 rues à Val-David
 CLIENT : Municipalité de Val-David
 DOSSIER : 560056



ESTIMATION DES COÛTS - 10 RUES ET RUE DE L'ÉGLISE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	RUE WILFRID		RUE MARIE-ANNE		RUE ROLLAND		MONTÉE TRUDEAU		MONTÉE PRÉDÉAL TRUDEAU		RUE BEAULNE-JUTRAS		RUE DUQUETTE		RUE LAUZON		RUE BOUTIN		RUE HERMINE THIBAUT		RUE DE L'ÉGLISE		ROUTE 117		AUTRES		TOTAL DU PROJET			
				QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	TOTAL QUANTITÉ	TOTAL COÛT
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER † CCDG. section 10 • chemin d'accès • locaux de chantier • maintien de la circulation • signalisation des travaux • arpentage de construction • frais généraux et autres frais • montant inclus dans chacun des prix unitaires du présent bordereau	---	global	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
2.0	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT † devis section 2D Environnement. Équipe Laurence † CCDG. section 10																																
2.1	Berne filtrante et trappe à sédiments	2 000,00 \$	unité	1	2 000 \$	1	2 000 \$	1	2 000 \$	3	6 000 \$	- \$	3	6 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9	18 000 \$	
2.2	Filtre en ballots de paille	40,00 \$	m.lin.	10	400 \$	10	400 \$	10	400 \$	10	400 \$	30	1 200 \$	20	800 \$	10	400 \$	- \$	- \$	10	400 \$	50	2 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	160	6 400 \$		
2.3	Barrière à sédiments en géotextile	20,00 \$	m.lin.	10	200 \$	20	400 \$	10	200 \$	100	2 000 \$	100	2 000 \$	50	1 000 \$	10	200 \$	- \$	- \$	10	200 \$	100	2 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	410	8 200 \$		
3.0	CONDUITE D'EAU POTABLE † BNQ 1809-300/2018																																
3.1	Installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie	50,00 \$	m.lin.	410	20 500 \$	330	16 500 \$	- \$	- \$	380	19 000 \$	330	16 500 \$	410	20 500 \$	- \$	50	2 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	170	8 500 \$	- \$	- \$	- \$	2080	104 000 \$			
3.2	Conduite d'eau potable • PVC DR-18 200mm dia.	225,00 \$	m.lin.	410	92 250 \$	330	74 250 \$	143	32 175 \$	285	64 125 \$	380	85 500 \$	330	74 250 \$	410	92 250 \$	86	19 350 \$	50	11 250 \$	80	18 000 \$	- \$	170	38 250 \$	- \$	- \$	2674	601 650 \$			
3.3	Conduite d'eau potable - forage directionnel • 200mm dia.	1 200,00 \$	m.lin.		- \$		- \$	- \$	- \$		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	12	14 400 \$	- \$	- \$	12	14 400 \$				
3.4	Vanne • 200mm dia.	2 500,00 \$	unité	5	12 500 \$	3	7 500 \$	- \$	- \$	3	7 500 \$	5	12 500 \$	3	7 500 \$	3	7 500 \$	2	5 000 \$	1	2 500 \$	2	5 000 \$	- \$	1	2 500 \$	- \$	- \$	28	70 000 \$			
3.5	Branchement de conduite d'eau potable • Cuivre k-mou 19mm dia.	1 200,00 \$	unité	24	28 800 \$	12	14 400 \$	5	6 000 \$	2	2 400 \$	12	14 400 \$	20	24 000 \$	18	21 600 \$	5	6 000 \$	5	6 000 \$	8	9 600 \$	- \$	1	1 200 \$	- \$	- \$	112	134 400 \$			
3.6	Poteau d'incendie • la conduite et la vanne sont payés aux items correspondants	8 500,00 \$	unité	3	25 500 \$	2	17 000 \$	- \$	- \$	2	17 000 \$	3	25 500 \$	2	17 000 \$	2	17 000 \$	1	8 500 \$	1	8 500 \$	1	8 500 \$	- \$	1	8 500 \$	- \$	- \$	18	153 000 \$			
3.7	Raccordement au réseau existant • sans pression ou sous pression	4 000,00 \$	unité	1	4 000 \$	1	4 000 \$	- \$	- \$	1	4 000 \$	- \$	- \$	1	4 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1	4 000 \$	- \$	- \$	5	20 000 \$				
3.8	Desaffectation de conduites d'eau potable • Enlèvement ou murage de la conduite	15,00 \$	m.lin.	410	6 150 \$	330	4 950 \$	- \$	- \$	- \$	250	3 750 \$	330	4 950 \$	410	6 150 \$	- \$	50	750 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1780	26 700 \$			
3.9	Essais sur les conduites et les branchements • nettoyage, essais d'étanchéité • désinfection, rinçage final et analyses en laboratoire • incluant un rapport signé par l'ingénieur de la firme spécialisée	2 500,00 \$	global	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	- \$	1	2 500 \$	- \$	- \$	11	27 500 \$			

DATE : Le 4 mars 2022
 PROJET : Prolongement des réseaux d'égout sanitaire
 et d'aqueduc pour 10 rues à Val-David
 CLIENT : Municipalité de Val-David
 DOSSIER : 560056



ESTIMATION DES COÛTS - 10 RUES ET RUE DE L'ÉGLISE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	RUE WILFRID		RUE MARIE-ANNE		RUE ROLLAND		MONTÉE TRUDEAU		MONTÉE PRÉDÉAL TRUDEAU		RUE BEAULNE-JUTRAS		RUE DUQUETTE		RUE LAUZON		RUE BOUTIN		RUE HERMINE THIBAUT		RUE DE L'ÉGLISE		ROUTE 117		AUTRES		TOTAL DU PROJET		
				QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	TOTAL QUANTITÉ
4.0	ÉGOUT SANITAIRE † BNQ 1809-300/2018																															
4.1	Conduite d'égout sanitaire • PVC, 200 mm Ø, DR-35	225,00 \$	m.lin.	400	90 000 \$	320	72 000 \$	93	20 925 \$	290	65 250 \$	350	78 750 \$	310	69 750 \$	390	87 750 \$	83	18 675 \$	50	11 250 \$	77	17 325 \$	370	83 250 \$	170	38 250 \$			- \$	2903	653 175 \$
4.2	Conduite de refoulement d'égout sanitaire • diamètre à définir	300,00 \$	m.lin.	0	- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$	605	181 500 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$			- \$	605	181 500 \$
4.3	Conduite d'égout sanitaire isolées • avec fil chauffant	4 400,00 \$	m.lin.		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$	30	132 000 \$		- \$			- \$	30	132 000 \$
4.4	Structure de soutien sur pont MTQ • modification et renforcement	75 000,00 \$	global		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$	1	75 000 \$		- \$			- \$	1	75 000 \$
4.5	Regard d'égout • RC-1200 avec cunette	6 000,00 \$	unité	6	36 000 \$	7	42 000 \$	2	12 000 \$	6	36 000 \$	4	24 000 \$	7	42 000 \$	7	42 000 \$	3	18 000 \$	1	6 000 \$	1	6 000 \$	5	30 000 \$	3	18 000 \$			- \$	52	312 000 \$
4.6	Poste de pompage • incluant travaux électriques	250 000,00 \$	unité		- \$		- \$		- \$		- \$	1	250 000 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$			- \$	1	250 000 \$
4.7	Branchement d'égout sanitaire • PVC, 125 mm Ø, DR-35	1 000,00 \$	unité	24	24 000 \$	12	12 000 \$	5	5 000 \$	2	2 000 \$	12	12 000 \$	20	20 000 \$	18	18 000 \$	5	5 000 \$	5	5 000 \$	8	8 000 \$	13	13 000 \$	1	1 000 \$			- \$	125	125 000 \$
4.8	Pompage temporaire d'égout • entre QC-117 et 2310 rue de l'Église	20 000,00 \$	unité		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$	1	20 000 \$		- \$			- \$	1	20 000 \$
4.9	Essai d'étanchéité des conduites de refoulement	2 500,00 \$	global		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$	1	2 500 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$			- \$	1	2 500 \$
4.10	Essais sur les conduites et les structures • vérification, nettoyage et essais d'étanchéité • inspection télévisée avec enregistrement • mesures de déformations des conduites • incluant un rapport signé par l'ingénieur de la firme spécialisée	2 500,00 \$	global	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	1	2 500 \$	2	5 000 \$	1	2 500 \$			- \$	13	32 500 \$
6.0	TERRASSEMENT † CCDG section 11																															
6.1	Débais de terre végétale	3,00 \$	m²	1000	3 000 \$	400	1 200 \$	300	900 \$	100	300 \$	350	1 050 \$	315	945 \$	400	1 200 \$	100	300 \$	50	150 \$	100	300 \$		- \$		- \$			- \$	3115	9 345 \$
6.2	Démolition de pavage	3,00 \$	m²	2500	7 500 \$	2000	6 000 \$	810	2 430 \$	1675	5 025 \$	2400	7 200 \$	2000	6 000 \$	2500	7 500 \$	475	1 425 \$	310	930 \$	500	1 500 \$	600	1 800 \$	500	1 500 \$			- \$	16270	48 810 \$
6.3	Débais de 2e classe	15,00 \$	m³	2200	33 000 \$	1850	27 750 \$	840	12 600 \$	1600	24 000 \$	2200	33 000 \$	1800	27 000 \$	2300	34 500 \$	430	6 450 \$	420	6 300 \$	450	6 750 \$	1300	19 500 \$	1500	22 500 \$			- \$	16890	253 350 \$
6.4	Démolition aqueduc existant	20,00 \$	m.lin.	410	8 200 \$	330	6 600 \$	0	- \$	0	- \$	380	7 600 \$	330	6 600 \$	410	8 200 \$	0	- \$	50	1 000 \$	0	- \$		- \$		- \$			- \$	1910	38 200 \$
6.5	Nettoyage de fossé	30,00 \$	m.lin.	285	8 550 \$	240	7 200 \$	150	4 500 \$	420	12 600 \$	25	750 \$	175	5 250 \$	10	300 \$		- \$		- \$	60	1 800 \$		- \$		- \$			- \$	1365	40 950 \$
6.6	Géotextile • renforcement de l'infrastructure • GÉO-9	10,00 \$	m²	250	2 500 \$	200	2 000 \$	810	8 100 \$	170	1 700 \$	240	2 400 \$	200	2 000 \$	250	2 500 \$	50	500 \$	35	350 \$	50	500 \$	60	600 \$	120	1 200 \$			- \$	2435	24 350 \$
6.7	Murs de soutènement de boulders • voir détails au plan • incluant excavation et préparation de l'assise • incluant géotextile, drain et pierre nette	750,00 \$	m²	60	45 000 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$			- \$	60	45 000 \$
7.0	FONDATION DE CHAUSSÉE † CCDG section 12 et NQ 2560-114																															
7.1	Sous-fondation de chaussée • MG-56, 300mm ép. • MG-56, 600 mm ép. sur QC-117	25,00 \$	t.m.	1980	49 500 \$	1595	39 875 \$	715	17 875 \$	1375	34 375 \$	1980	49 500 \$	1650	41 250 \$	1980	49 500 \$	385	9 625 \$	275	6 875 \$	415	10 375 \$	1450	36 250 \$	930	23 250 \$			- \$	14730	368 250 \$
7.2	Fondation de chaussée • MG-20, 150mm ép. • MG-20, 300mm ép. Sur QC-117	27,00 \$	t.m.	1045	28 215 \$	825	22 275 \$	385	10 395 \$	715	19 305 \$	990	26 730 \$	825	22 275 \$	990	26 730 \$	195	5 265 \$	165	4 455 \$	220	5 940 \$	725	19 575 \$	465	12 555 \$			- \$	7545	203 715 \$

DATE : Le 4 mars 2022
 PROJET : Prolongement des réseaux d'égout sanitaire
 et d'aqueduc pour 10 rues à Val-David
 CLIENT : Municipalité de Val-David
 DOSSIER : 560056



ESTIMATION DES COÛTS - 10 RUES ET RUE DE L'ÉGLISE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	RUE WILFRID		RUE MARIE-ANNE		RUE ROLLAND		MONTÉE TRUDEAU		MONTÉE PRÉDÉAL TRUDEAU		RUE BEAULNE-JUTRAS		RUE DUQUETTE		RUE LAUZON		RUE BOUTIN		RUE HERMINE THIBAUT		RUE DE L'ÉGLISE		ROUTE 117		AUTRES		TOTAL DU PROJET		
				QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	TOTAL QUANTITÉ
8.0	REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE EN ENROBÉ † CCDG. section 13 • ajustement du prix du bitume, référence : mois+année • fabrication des enrobés, certification ISO requise • mise en place des enrobés, certification ISO requise. • si plus de 250 t.m																															
8.1	Préparation de la surface granulaire • mise en forme de la surface à recouvrir d'enrobé	3,50 \$	m²	2500	8 750 \$	2000	7 000 \$	810	2 835 \$	1675	5 863 \$	2400	8 400 \$	2000	7 000 \$	2500	8 750 \$	475	1 663 \$	310	1 085 \$	500	1 750 \$	1850	6 475 \$	400	1 400 \$			- \$	17420	60 970 \$
8.2	Enrobé préparé et posé à chaud • bitume 58-34 • couche unique ESG-10 • épaisseur 65 mm • épaisseur 110 mm sur QC-117	150,00 \$	t.m.	425	63 750 \$	325	48 750 \$	135	20 250 \$	280	42 000 \$	400	60 000 \$	350	52 500 \$	420	63 000 \$	80	12 000 \$	50	7 500 \$	10	1 500 \$	310	46 500 \$	115	17 250 \$			- \$	2900	435 000 \$
8.3	Revêtement d'entrées privées																															
8.3.1	Entrées en gravier • pierre concassée MG-20B provenant d'un carrière • incluant mise en place et compactage • épaisseur variable • matériaux granulaires payés à la tonne métrique selon l'article 2.5 du présent bordereau	15,00 \$	m²	175	2 625 \$	150	2 250 \$	30	450 \$	25	375 \$	88	1 320 \$	250	3 750 \$	200	3 000 \$	15	225 \$	30	450 \$	50	750 \$		- \$	0		- \$		- \$	1013	15 195 \$
8.3.2	Entrées en enrobé • incluant préparation avant pavage • incluant trait de scie et enlèvement du pavage • couche unique EB-10S • bitume PG 58-34 • épaisseur minimale 50 mm • incluant la préparation de la surface granulaire ainsi que les coûts additionnels relatifs à la pose de granulats, du liant d'accrochage et d'enrobé	80,00 \$	m²	150	12 000 \$	30	2 400 \$		- \$	25	2 000 \$	16	1 280 \$	50	4 000 \$	70	5 600 \$	75	6 000 \$		- \$		- \$		- \$	24	1 920 \$			- \$	440	35 200 \$
8.4	Mise en forme des accotements après asphaltage • matériaux granulaires MG-20 ou MG-20B • pente de 6 % vers les fossés • compactage avec outils de compactage de faible gabarit, plaques vibrantes de gros formats	6,00 \$	m²	480	2 880 \$	380	2 280 \$	160	960 \$	325	1 950 \$	540	3 240 \$	380	2 280 \$	480	2 880 \$	115	690 \$		- \$		- \$		- \$	200	1 200 \$			- \$	3060	18 360 \$
8.5	Dos d'âne	3 000,00 \$	unité		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$			- \$	0	0 \$
9.0	TROTTOIRS																															
9.1	Trottoir de béton • incluant démolition du trottoir existant • largeur 1,5m en moy.	125,00 \$	m²		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$			- \$	0	0 \$
10.0	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE † CCDG. section 12																															
10.1	Ponceau, traverse de rue • 600mm dia. • PEHD, paroi intérieur lisse, classe R-320 • incluant fourniture, assemblage, excavation, assise, coussin, enrobage et remblayage	650,00 \$	m.lin.		- \$	37	24 050 \$	12	7 800 \$	12	7 800 \$	34	22 100 \$	12	7 800 \$	11	7 150 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$			- \$	118	76 700 \$
10.2	Ponceau, entrée privée 450mm dia. • PEHD, paroi intérieur lisse, classe R-320 • incluant fourniture, assemblage, excavation, assise, coussin, enrobage et remblayage • incluant aménagement des qxtrémités avec pierres plates décoratives	500,00 \$	m.lin.	44	22 000 \$	71	35 500 \$	12	6 000 \$	38	19 000 \$	41	20 500 \$	110	55 000 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$	16	8 000 \$			- \$	332	166 000 \$
10.3	Empierrement de fossés • pierre concassée, calibre (100 - 250 mm) • épaisseur minimale 300 mm • placée mécaniquement et manuellement au besoin	25,00 \$	m²	300	7 500 \$	200	5 000 \$	225	5 625 \$	500	12 500 \$	0	- \$	100	2 500 \$		- \$	50	1 250 \$		- \$	45	1 125 \$		- \$		- \$			- \$	1420	35 500 \$

DATE : Le 4 mars 2022
 PROJET : Prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc pour 10 rues à Val-David
 CLIENT : Municipalité de Val-David
 DOSSIER : 560056



ESTIMATION DES COÛTS - 10 RUES ET RUE DE L'ÉGLISE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	RUE WILFRID		RUE MARIE-ANNE		RUE ROLLAND		MONTÉE TRUDEAU		MONTÉE PRÉDÉAL TRUDEAU		RUE BEAULNE-JUTRAS		RUE DUQUETTE		RUE LAUZON		RUE BOUTIN		RUE HERMINE THIBAUT		RUE DE L'ÉGLISE		ROUTE 117		AUTRES		TOTAL DU PROJET			
				QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	QUANTITÉ	TOTAL	TOTAL QUANTITÉ	TOTAL COÛT
11.0	AMÉNAGEMENT PAYSAGER † CCDG, section 19																																
11.1	Terre végétale • provenant du site des travaux • provenant d'une source extérieure • engazonnement : 100 mm épaisseur minimale requis	7,00 \$	m²	1000	7 000 \$	630	4 410 \$	200	1 400 \$	100	700 \$	990	6 930 \$	315	2 205 \$	400	2 800 \$	100	700 \$	100	700 \$	50	350 \$	50	350 \$	400	2 800 \$			- \$	4335	30 345 \$	
11.2	Engazonnement par ensemencement hydraulique • voir types (H-1, H-2 ou H-3) à l'article 19.3.6 du CCDG • épandage uniforme du mélange à gazon au taux de 120 kg/ha • protection uniforme du semis par un paillis au taux de 1 400 kg/ha • fibre de bois ou fibre de paille • imprégnation du paillis par un agent fixateur	3,00 \$	m²	500	1 500 \$	315	945 \$	100	300 \$	50	150 \$	770	2 310 \$	150	450 \$	200	600 \$	50	150 \$	75	225 \$	25	75 \$		- \$	400	1 200 \$			- \$	2635	7 905 \$	
11.3	Engazonnement par plaques de gazon (P-1 ou P-2) • fourniture, déroulement, tassement et arrosage des plaques de gazon • incluant l'utilisation de 5 piquets d'ancrage par m² au besoin	15,00 \$	m²	500	7 500 \$	315	4 725 \$	100	1 500 \$	50	750 \$	220	3 300 \$	150	2 250 \$	200	3 000 \$	50	750 \$	25	375 \$	25	375 \$	50	750 \$		- \$			- \$	1685	25 275 \$	
12.0	GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ † CCDG, section 18																																
12.1	Glissières semi-rigides sur poteaux de bois ou d'acier • poteaux de bois ou poteaux d'acier	150,00 \$	m.lin.		- \$	0	- \$		- \$	23	3 450 \$	110	16 500 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$	60	9 000 \$		- \$			- \$	193	28 950 \$	
12.2	Traitement des extrémités, par section de glissière	500,00 \$	unité		- \$	0	- \$		- \$	1	500 \$	2	1 000 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$	4	2 000 \$		- \$			- \$	7	3 500 \$	
12.3	Enlèvement des glissières de sécurité existantes • enlèvement, transport au site désigné, manutention • mis au rebut lorsque requis	50,00 \$	m.lin.		- \$	0	- \$		- \$	23	1 150 \$	110	5 500 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$	60	3 000 \$		- \$			- \$	193	9 650 \$	
13.0	CLÔTURES ET BARRIÈRES † CCDG, section 18																																
13.1	Clôtures	150,00 \$	m.lin.		- \$	0	- \$		- \$		- \$	60	9 000 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$			- \$	60	9 000 \$	
14.0	AUTRES																																
14.1	Concassage enrobé en pile	12,00 \$	t.m.		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$			8000	96 000 \$	0	96 000 \$
15.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES (10 % ±)	---	---	---	66 827 \$	---	52 261 \$	---	18 762 \$	---	40 717 \$	---	82 321 \$	---	53 981 \$	---	73 356 \$	---	13 252 \$	---	8 915 \$	---	11 112 \$	---	50 805 \$	---	23 438 \$	---	NA			495 745 \$	
	MONTANT GLOBAL				735 097 \$		574 871 \$		206 382 \$		447 884 \$		905 531 \$		593 786 \$		806 916 \$		145 769 \$		98 060 \$		122 227 \$		558 855 \$		257 813 \$		96 000 \$		5 549 190 \$		
	T.P.S. (5 %)				36 755 \$		28 744 \$		10 319 \$		22 394 \$		45 277 \$		29 689 \$		40 346 \$		7 288 \$		4 903 \$		6 111 \$		27 943 \$		12 891 \$		4 800 \$		277 459,48		
	T.V.Q. (9,975 %)				73 326 \$		57 343 \$		20 587 \$		44 676 \$		90 327 \$		59 230 \$		80 490 \$		14 540 \$		9 781 \$		12 192 \$		55 746 \$		25 717 \$		9 576 \$		553 531,65		
	TOTAL				845 178 \$		660 958 \$		237 288 \$		514 955 \$		1 041 134 \$		682 705 \$		927 752 \$		167 598 \$		112 744 \$		140 530 \$		642 544 \$		296 420 \$		110 376 \$		6 380 181 \$		

ÉQUIPE LAURENCE

Sébastien Bérubé-Martin, ing.

Simon Larocque, ing.

Billy Nobert Lavoie, cpi.

Jonathan Charbonneau

RÈGLEMENT NUMÉRO 755 — ANNEXE « A3 »

Budget laboratoire préparé par la firme Équipe Laurence en date du 8 février 2022
(3 pages).

DATE : Le 08 février 2021
PROJET : Secteur Marie-Anne

CLIENT : Municipalité du village de Val-David
DOSSIER : 56.00.56



BUDGET LABORATOIRE

100%

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX UNITAIRE - MAJORÉ	TOTAL
1.0	ENVIRONNEMENT					
1.1	Ingénieur sénior ▪ Selon décret	20	h	116,50 \$	116,50 \$	2 330,00 \$
1.2	Ingénieur intermédiaire ▪ Selon décret	40	h	104,00 \$	104,00 \$	4 160,00 \$
1.3	Technicien sénior ▪ Selon décret	40	h	70,40 \$	70,40 \$	2 816,00 \$
1.4	Technicien intermédiaire ▪ Selon décret	440	h	59,62 \$	59,62 \$	26 232,80 \$
1.5	Chimiste ▪ Selon décret	0	h	79,48 \$	79,48 \$	- \$
1.6	Dessinateur ▪ Selon décret	10	h	58,25 \$	58,25 \$	582,50 \$
1.7	Adjointe administrative ▪ Selon décret	10	h	46,25 \$	46,25 \$	462,50 \$
1.8	Analyse chimique HP C10-C50 délai 24h ▪ ACLE/AFG 2019 E114	100	unité	68,00 \$	68,00 \$	6 800,00 \$
1.9	Analyse chimique HAP délai 24h ▪ ACLE/AFG 2019 E111A	100	unité	113,00 \$	113,00 \$	11 300,00 \$
1.10	Analyse chimique 14 métaux délai 24h ▪ ACLE/AFG 2019 E115D	100	unité	75,00 \$	75,00 \$	7 500,00 \$
1.11	Analyse chimique - EAU - huile et graisse minérale ▪ ACLE/AFG 2019 E72B	0	unité	69,00 \$	69,00 \$	- \$
1.12	Analyse chimique - EAU - huile et graisse totale ▪ ACLE/AFG 2019 E72A	0	unité	69,00 \$	69,00 \$	- \$
1.13	Analyse chimique - EAU - HAP ▪ ACLE/AFG 2019 E74	0	unité	94,00 \$	94,00 \$	- \$
1.14	Analyse chimique - EAU - COV ▪ ACLE/AFG 2019 E58	0	unité	113,00 \$	113,00 \$	- \$
1.15	Analyse chimique - EAU - Phénols 4 - AAP - 48 heure ▪ ACLE/AFG 2019 E88	0	unité	37,00 \$	37,00 \$	- \$
1.16	Analyse chimique - EAU - 16 métaux ▪ ACLE/AFG 2019 E83F	0	unité	63,00 \$	63,00 \$	- \$
1.17	Analyse chimique - EAU - mercure ▪ ACLE/AFG 2019 E83G	0	unité	25,00 \$	25,00 \$	- \$

DATE : Le 08 février 2021
PROJET : Secteur Marie-Anne

CLIENT : Municipalité du village de Val-David
DOSSIER : 56.00.56



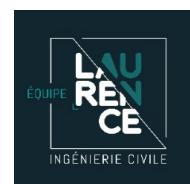
BUDGET LABORATOIRE

100%

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX UNITAIRE - MAJORÉ	TOTAL
1.18	Analyse chimique - EAU - PH ▪ ACLE/AFG 2019 E87	0	unité	13,00 \$	13,00 \$	- \$
1.19	Analyse chimique - EAU - Chrome - 48 heure ▪ ACLE/AFG 2019 E83C	0	unité	63,00 \$	63,00 \$	- \$
1.20	Analyse chimique - MES - 48 heure ▪ ACLE/AFG 2019 E81 et E82	0	unité	69,00 \$	69,00 \$	- \$
1.21	Analyse chimique - EAU - Sulfures - 48 heure ▪ ACLE/AFG 2019 E97	0	unité	25,00 \$	25,00 \$	- \$
1.22	Rapport de réhabilitation ▪ FORFAIT	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$
COÛTS EN SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE :						68 183,80 \$

DATE : Le 08 février 2021
PROJET : Secteur Marie-Anne

CLIENT : Municipalité du village de Val-David
DOSSIER : 56.00.56



BUDGET LABORATOIRE

100%

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX UNITAIRE - MAJORÉ	TOTAL
2.0	CONTRÔLE DES MATÉRIAUX					
2.1	Ingénieur sénior ▪ Selon décret	10	h	116,50 \$	116,50 \$	1 165,00 \$
2.2	Ingénieur intermédiaire ▪ Selon décret	30	h	104,00 \$	104,00 \$	3 120,00 \$
2.3	Technicien sénior ▪ Selon décret	20	h	80,00 \$	80,00 \$	1 600,00 \$
2.4	Technicien intermédiaire ▪ Selon décret	240	h	67,75 \$	67,75 \$	16 260,00 \$
2.5	Technicien junior ▪ Selon décret	40	h	58,25 \$	58,25 \$	2 330,00 \$
2.6	Analyse granulométrique ▪ GSP avril 2019 art. 1.01	20	unité	105,75 \$	105,75 \$	2 115,00 \$
2.7	Proctor modifié ▪ ACLE 2018 S2C	20	unité	169,00 \$	169,00 \$	3 380,00 \$
2.8	Essai en compression sur 3 cylindres ▪ GSP avril 2019 art. 4.04	4	unité	84,75 \$	84,75 \$	339,00 \$
2.9	Analyse complète enrobé bitumineux ▪ GSP avril 2019 art. 3.14a	10	unité	156,50 \$	156,50 \$	1 565,00 \$
2.10	Nucléodensimètre (sols) ▪ GSP avril 2019 art. 2.06 (1271,14 \$/mois)	48	jour	40,20 \$	40,20 \$	1 929,60 \$
2.11	Nucléodensimètre (enrobé) ▪ GSP avril 2019 art. 2.07 (1528,50 \$/mois)	10	jour	49,80 \$	49,80 \$	498,00 \$
2.12	Équipement de béton ▪ GSP avril 2019 art. 2.11 (108,20 \$/mois)	4	jour	3,42 \$	3,42 \$	13,68 \$
	COÛTS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX :					34 315,28 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 755 — ANNEXE « B »

Calcul du montant total de l'emprunt, incluant les frais d'emprunt et les frais d'émission (1 page).

Règlement 755

Annexe B

Travaux	5 366 065 \$
Imprévus	536 607 \$
Frais d'emprunt	236 107 \$
Frais d'émission	118 053 \$
Taxes nettes	294 395,74 \$
Total:	6 551 228 \$



Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière
Date 8 mars 2022

